

Décrypter les dénominations des arômes

Les dénominations sont encadrées par le Règlement européen (CE) n°1334/2008. Selon la denrée alimentaire (boisson, biscuit, etc.) dans laquelle l'arôme sera incorporé, la demande consommateur, ou encore les contraintes de fabrication (contraintes techniques matières premières), le type d'arôme diffèrera.

Comment savoir quel arôme est dans le produit que j'achète ?

En lisant la liste des ingrédients !

Qui rédige la liste des ingrédients sur l'étiquette ?

L'étiquette est rédigée par le fabricant de la denrée alimentaire. Les fournisseurs d'arômes alimentaires communiquent ainsi à ces fabricants les informations les aidant à indiquer la dénomination d'arôme la plus appropriée.

Que contient chaque type d'arôme ?

Exemple d'un arôme conférant un goût citron

